



## Procédure d'utilisation

La présente procédure vise à formaliser les paramètres d'utilisation de l'Espace 81 et de réservation du cellier de l'Hôtel de Ville pour les vernissages et/ou finissages. L'Espace 81, situé dans l'Hôtel de ville, est un lieu d'exposition ouvert à toutes et à tous, gratuit. Les expositions qui y sont présentées doivent être d'intérêt public. La vente y est exclue.

Les exposants ont la possibilité de faire un vernissage et/ou un finissage. Pour cela, la Ville de Morges met gracieusement à disposition le cellier de l'Hôtel de Ville. La Ville de Morges offre les boissons pour le vernissage. Si les exposants souhaitent faire un vernissage et un finissage, la Ville de Morges offre les boissons uniquement pour le vernissage.

**Toute personne souhaitant exposer à l'Espace 81 doit :**

- Remplir, signer et transmettre le formulaire de demande d'exposition au plus tard 9 mois avant la date souhaitée du début de l'exposition.
- Convenir avec le (la) responsable de l'Espace 81 des dates de montage, démontage et ouverture au public de l'exposition.
- Signer le contrat d'exposition, pour autant que la proposition d'exposition soit retenue.
- Envoyer un court descriptif de l'exposition et une image en haute définition à le (la) responsable de l'Espace 81, en vue de l'élaboration du flyer présentant le programme de l'Espace 81.
- Informer le (la) responsable de l'Espace 81 du nombre de flyers souhaités pour sa propre distribution.
- Venir chercher les flyers commandés, dès qu'ils sont imprimés, au greffe de l'Hôtel de Ville.
- Convenir d'un jour et d'une heure avec le (la) responsable de l'Espace 81 pour venir chercher le badge d'accès à l'Espace 81, au greffe de l'Hôtel de Ville.
- Informer le (la) responsable de l'Espace 81 du jour et de l'heure du montage de l'exposition et de préciser les éventuels besoins de matériel supplémentaire (cimaises, échelle, tables, chaises).
- Informer le (la) responsable de l'Espace 81 du jour et de l'heure du démontage de l'exposition.
- Rapporter le badge d'accès à l'Espace 81 au greffe de l'Hôtel de Ville à la fin du démontage de l'exposition.

**Toute personne souhaitant faire un vernissage et/ou un finissage doit :**

- Le stipuler dans le formulaire de demande d'exposition.
- Remplir, signer et transmettre le formulaire de demande de réservation du cellier.
- Convenir d'un jour et d'une heure avec le (la) responsable de l'Espace 81 pour venir chercher le badge d'accès du cellier, au greffe de l'Hôtel de Ville.
- Prendre à sa charge toute nourriture.

- Emporter avec soi les éventuels restes de nourriture à la fin du vernissage et/ou finissage.
- Rapporter le badge d'accès au cellier, au greffe de l'Hôtel de Ville à la fin du vernissage et/ou finissage ou le jour qui suit au plus tard.
- Communiquer le nombre de personnes présentes lors du vernissage et/ou finissage au responsable de l'Espace 81.

Le 08 décembre 2016

au nom de la Municipalité  
le syndic le secrétaire



Vincent Jaques



Giancarlo Stella